

défi covoiturage

règlement

pour la participation au défi covoiturage
Pleyben Châteaulin Porzay
du 02 au 20 octobre 2023



Organisation

éhop, située 21 rue Franz Heller, 35700 Rennes, organise en partenariat avec la communauté de communes Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP) un défi covoiturage gratuit et sans obligation d'achat, du 2 au 20 octobre 2023.

A noter, si la participation au défi ainsi que l'accompagnement à la recherche d'un covoiturage par éhop est gratuit, une participation aux frais de trajet peut être organisée entre les covoituteurs. Cependant, les salariés utilisant un véhicule de fonction, véhicule de service ou bénéficiant d'un remboursement des frais domicile-travail, ne peuvent demander aucune participation financière à leur-s covoituteur-s.

Participants

Le défi covoiturage est ouvert à tous les habitants du territoire de la CCPCP ou à toutes les personnes travaillant sur cette communauté de communes. Sur la période du défi, ces personnes seront encouragées à tester le covoiturage comme mode de déplacement.

Modalités d'inscription

La communauté de communes est chargée de communiquer le plus largement possible auprès des habitant-e-s et des salarié-e-s sur le défi et ses modalités d'inscription.

Comment s'inscrire :

Pour vous inscrire et participer au défi vous devez :

. soit répondre de façon autonome au questionnaire en ligne présent sur la page web d'éhop dédiée au défi : chateaulin.deficovoiturage.fr.

. soit communiquer les informations nécessaires à votre inscription lors d'une animation organisée par éhop, la communauté de communes ou les communes elles-mêmes. Lors des animations, les informations transmises sont récoltées directement par éhop ou transmises à éhop par l'animateur présent. Elles sont ensuite traitées de la même manière que les informations récoltées par une inscription via le questionnaire sur la page web dédiée.

Les informations à communiquer pour vous inscrire :

Pour participer vous devez indiquer votre nom, prénom, téléphone, adresses ou villes de départ et d'arrivée ainsi que les jours où vous souhaitez covoiturer.

Déroulement du défi covoiturage

Suite à l'inscription, éhop valide, en vous contactant en direct, les informations données et votre souhait de participer au défi en trouvant un équipage.

éhop sera alors en charge de vous aider à trouver un-e ou plusieurs covoituteur-reuse-s.

Après accord de votre part, afin que vous puissiez prendre contact avec vos covoitureurs potentiels, les coordonnées téléphoniques sont échangées. L'utilisation de ces coordonnées personnelles a pour seul but de rechercher des personnes avec qui organiser un covoiturage dans le respect des réglementations en vigueur. Elles ne doivent pas être utilisées dans le but de transmettre tout autre contenu tel que, et sans que cette liste soit limitative :

- contenu d'incitation à la haine, la violence ou à la discrimination
- contenu promouvant la consommation de substances illicites, la consommation d'alcool au volant, ou encore le non-respect du code de la route
- contenu à caractère pornographique, violent ou de nature à porter atteinte à la dignité de la personne humaine
- contenu violant une information confidentielle, un secret de fabrique, un droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit de propriété
- contenu diffamatoire, attentatoire à la vie privée, dommageable, vulgaire, obscène, constitutif d'un harcèlement ou de manière générale à des fins qui pourraient nuire aux droits de tout tiers
- contenu dissimulé ou manipulé de manière à dissimuler son origine ou sa nature
- contenu constituant une publicité, un démarchage ou un message promotionnel non sollicités ou non autorisés ou invitant à se rendre sur une autre page.

Le rôle d'éhop consiste à rapprocher des personnes réalisant le même trajet et à faire des propositions d'équipage aux personnes inscrites au défi.

Le point de rendez-vous, le trajet et son déroulement ne sont pas organisés par éhop qui ne fait que rechercher les possibilités de covoiturage et faciliter la mise en relation des participants. Le covoiturage résulte exclusivement de l'accord intervenu entre le conducteur et les passagers.

Durant le défi vous serez sollicité e chaque semaine par éhop via un court formulaire envoyé (généralement par SMS) pour que vous renseigniez les jours où vous avez covoituré. Le défi repose sur un principe de confiance et les bilans seront établis au regard des déclarations des participants.

A la fin du défi, si vous souhaitez continuer à covoiturer, vous pouvez vous inscrire sur la plateforme de covoiturage [QuestGo](#) (gratuite c'est-à-dire sans commission pour vos trajets covoiturés) pour laquelle la CCPCP est adhérente. A votre demande, éhop pourra le faire pour vous puis vous transmettre votre identifiant et votre mot de passe.

Informatique et liberté

Des informations personnelles obligatoires et signalées par un astérisque vous concernant sont collectées par éhop pour initier le traitement de votre dossier d'inscription.

Elles font l'objet d'un traitement informatisé. Ces informations sont utilisées par l'association éhop pour permettre la mise en relation des covoitureurs.

Sur ces informations personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition que vous pouvez exercer à notre association : éhop, 21 rue Franz Heller de la Mabilais, 35700 Rennes.

A la fin du défi, les informations d'inscription personnelles sont supprimées.

A tout moment du défi, vous pouvez demander à ce que vos coordonnées personnelles soient supprimées. En envoyant un mail à defi@ehop.bzh. Cela aura pour effet d'annuler votre inscription et donc votre participation au défi.

Dispositions générales

La participation au défi covoiturage organisé en partenariat entre la CCPCP et éhop vaut acceptation de ce règlement. En tant que participant, vous renoncez à tout recours portant sur les modalités de déroulement et les conditions d'organisation.

éhop se réserve le droit d'annuler, d'écourter ou de reporter l'opération si les circonstances l'y obligent, sans avoir à justifier sa décision.